

18. Photographies d'un avion inconnu au-dessus du pôle chimique au moment de l'explosion

- Une photographie du témoin Léon Caillaux (D5209 p4 photo 1, **Annexe 81**) montre un avion non identifié volant au dessus du pôle chimique à basse altitude alors que la fumée sombre provenant du pôle chimique progresse à gauche de la photographie.
- La photographie a été prise selon le témoin quelques dizaines de secondes après l'explosion. Le témoin a précisé lors de son audition du 13 mai 2004 (pièce D5195, **Annexe 82**) que deux autres photographies de l'avion ont été prises depuis son balcon entre les deux bruits d'explosion.
- Le témoin avait transmis ses photographies originales à l'association AZF Mémoire et Solidarité en mars 2004. Il a été convoqué et auditionné en mai 2004 par le SRPJ sans ses photographies, ces pièces n'ayant été transmises au SRPJ par l'association qu'en juin 2004.
- Le témoin, en accédant en 2010 aux copies du dossier grâce à des parties civiles, a constaté avec stupeur que ses deux premières photographies remises manquaient dans le dossier.
- Le témoin a été cité par moi au procès 2011. Le juge Brunet a sommé l'association de lui restituer les photographies selon leur engagement écrit (cf. Note d'audience du 13 décembre 2011, **Annexe 83**). C'est sans résultat jusqu'à ce jour.
- Le témoignage et les photographies de M. Caillaux confirment ce que d'autres témoins du dossier décrivent concernant le vol d'un avion à basse altitude au dessus du pôle chimique en provenance de l'Est de Toulouse : Mme Truschinger, pièce D4820 (**Annexe 84**), Mme Mazet, pièce D6550 (**Annexe 85**) et l'audience de Mme Delmont en 2011 (**Annexe 86**). Il est notable que cette trajectoire était incompatible avec l'orientation du vent d'autan ce jour là. Cet avion est également absent de tout plan de vol car le seul avion identifié à avoir décoller des pistes était à 10h35 et a viré au Nord (pièce D5259 p20, **Annexe 87**).
- Aux conclusions de parties civiles déposées en février 2012, l'arrêt de la cour d'Appel de Toulouse, p199, a affirmé contre toute logique réaliste que cet avion photographié était « un avion de ligne à haute altitude » (**Annexe 88**). La photographie montre parfaitement que cet avion était à basse altitude et n'allait pas du tout dans le sens de décollage de Blagnac.

Afin d'éclairer la cour et les parties civiles, votre juridiction peut-elle demander la remise de l'intégralité de ces photographies originales ?

Votre juridiction pourrait-elle examiner et expliquer la présence de cet avion au moment de la catastrophe ?



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

Service Régional de Police Judiciaire

P.V. : 2002/000336/423

PROCES VERBAL

D5195

L'an deux mille quatre,
le treize mai à neuf heures vingt cinq

Nous, Philippe BUTZ
CAPITAINE DE POLICE
en fonction au S.R.P.J. Division Criminelle

AFFAIRE :
Contre/Robert NORAY et
autres...
HOMICIDES INVOLONTAIRES
...

OBJET :
Déposition de M. Léon
CAILLAUX

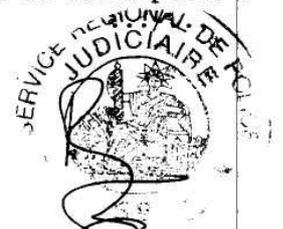
Officier de Police Judiciaire en résidence à Toulouse,
---Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission
rogatoire délivrée le 14 juin 2002 par Messieurs Joaquim
FERNANDEZ et Thierry PERRIQUET juges d'instruction au tribunal
de grande instance de TOULOUSE au cours d'une information
ouverte des chefs de homicides involontaires par violation
manifestement délibérée d'une obligation particulière de
sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement,
blessures involontaires ayant entrainé une ITT supérieure à 3
mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou
de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures
involontaires ayant entraîné une ITT inférieure à 3 mois par
violation d'une obligation particulière de sécurité ou de
prudence imposée par la loi ou le règlement, destruction,
dégradations ou détériorations involontaires de biens
appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une
explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée
d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue
par la loi ou le règlement, commis à TOULOUSE, le 21 septembre
2001, ---
---du réquisitoire supplétif du 28 mai 2002 contre X... des
chefs d'infractions à l'obligation d'évaluation des risques,
d'infractions à la réglementation en matière de sécurité
s'imposant en cas d'interventions d'entreprises extérieures,
d'infractions à la réglementation en matières de gestion de la
sous-traitance, ---
---du supplétif du 12 juin 2002 pour homicide commis par
maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à
une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou
le règlement, et par une violation manifestement délibérée d'une
obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par
la loi, sur la personne de Louise FRITZCH le 21 septembre 2001 à
TOULOUSE, personne décédée le 24 septembre 2001 à TOULOUSE,
---contre FAURE Gilles et autres (mis en examen). --
---Vu les articles 81, 151, 152, 154 du code de procédure
pénale, ---
---Nous trouvant au siège de notre service, ---
---Avons mandé et constatons que se présente, au jour et heure
mentionnés en tête du présent procès-verbal, M. Léon CAILLAUX
né le 14 09 1963 à Versailles (78), nationalité Française,
travailleur handicapé, dt 16 rue de l'Ayga à TOULOUSE 31500
tel : 06 66 81 34 30, ---
---qui nous déclare serment préalablement prêté dans les formes
de droit et après avoir déclaré n'être ni parent, ni allié, ni
au service des mis en examen, ---
---"Je prends acte que je suis convoqué et entendu dans le cadre

Léon Caillaux



de la commission rogatoire susvisée. ---
 ---Je vous précise que je n'ai jamais été entendu par vos services dans le cadre de la procédure relative à l'explosion survenue à l'usine AZF de TOULOUSE. ---
 ---Il est exact que je me suis fait connaître auprès de la commission vérité "mémoire et solidarité" où j'ai relaté ce que j'avais personnellement vécu téléphoniquement. ---
 ---Aux jour et heure de l'explosion, je me trouvais sur mon balcon au quatrième étage du 16 rue Jules Amilhau à TOULOUSE. Je ne suis pas en mesure de vous préciser l'orientation de mon balcon qui donne sur des arbres puis dans la trajectoire de l'usine AZF. L'endroit correspond également manifestement à un couloir aérien. ---
 ---Sur mon balcon, j'ai entendu une première détonation suivie après un temps que je ne peux préciser, d'une seconde déflagration. Entre ces deux explosions j'ai eu le temps d'aller chercher un appareil photographique jetable qui se trouvait sur un meuble intérieur proche du balcon, dans mon appartement. Je crois que j'ai réussi à prendre une première photographie avant l'arrivée sur moi d'un nuage de poussière orangé qui sentait une odeur proche de l'ammoniac et du chlore. J'ai en fait photographié les arbres qui se trouvaient face à mon balcon. J'ai pris peur et je suis rentré à l'intérieur de mon domicile sans être blessé. J'ai constaté que les vitres de ma porte de mon balcon ont été brisées, ont été également dégradés les volets en PVC du balcon et de la fenêtre de la cuisine. Puis, je suis ensuite revenu sur mon balcon et j'ai pris en photo les dégats car je voulais ainsi prouver le préjudice que je subissais auprès de ma compagnie d'assurance. Je vous précise que j'ai également eu le temps de prendre en photo un gros avion qui passait au dessus de mon immeuble entre les deux explosions, je suis formel sur ce point. Actuellement je ne dispose plus que des photographies propres au dégats occasionnés à mon domicile. Les autres photographies représentant les arbres, l'avion, ont été remises à la commission AZF et plus précisément à M. Michel BOUCHARDY comme l'atteste le document que je vous présente daté du 26 avril 2004 et rédigé à mon intention par l'association AZF Mémoire et Solidarité Commission Vérité. Je ne peux vous dire combien de photographies j'ai pris des arbres il y en a un paquet, par contre j'ai fait deux clichés, pas plus, de l'avion qui volait au dessus de nous entre les deux explosions. ---
 ---Je suis resté dans mon domicile et j'ai vu se diriger en premier un effectif des pompiers vers les lieux. ---
 ---QUESTION : le document dactylographié que vous me présentez mentionne que vos clichés ont été pris après la catastrophe et non entre les deux explosions que vous avez ressenties, qu'avez vous à dire à ce sujet ? ---
 ---REPONSE : il s'agit d'une erreur de frappe. Je vous confirme bien avoir pris deux clichés photographiques d'un avion qui survolait mon immeuble entre le temps des deux déflagrations. --
 ---QUESTION : confirmez-vous avoir réussi à prendre des clichés photographiques entre les deux explosions ? ---
 ---REPONSE : oui tout à fait j'ai réussi à photographier l'avion qui volait au dessus de ma tête et venait de passer au dessus d'AZF. ---
 ---QUESTION : Avez vous constaté la présence de phénomènes particuliers dans le ciel avant ou après l'explosion ? ---
 ---REPONSE : non, je n'ai rien remarqué. ---
 ---QUESTION : avez vous constaté la présence d'un hélicoptère ?

M. Couplaux de Bon



Le Président demande à l’huissier de présenter une photographie à M. CAILLAUX.

LE PRÉSIDENT : c’est de cet avion dont vous parlez ?

M. CAILLAUX : oui

LE PRÉSIDENT : maintenez vous avoir eu le temps de prendre cette photo entre les 2 explosions ?

M. CAILLAUX : oui

LE PRÉSIDENT où était l’appareil photo ?

M. CAILLAUX : juste à côté du balcon.

LE PRÉSIDENT : cet avion à priori est un avion de ligne,

M. CAILLAUX : c’est un gros porteur

LE PRÉSIDENT : il passe à quelle altitude ?

M. CAILLAUX : je ne sais pas

LE PRÉSIDENT : c’est habituel de voir des avions ?

M. CAILLAUX : c’est un couloir aérien.

M. HUYETE : c’est le quartier Bagatelle ?

M. CAILLAUX : oui

M. HUYETTE : COTE 598 tracé d’avion - dans votre quartier si l’horodatage est bon, un avion est passé à 10 H 16, c’est un petit peu avant l’explosion.

M. CAILLAUX : je ne suis pas un expert pour dire si c’est un avion de ligne. Tout ce que je sais c’est que c’est entre les deux explosions.

LE PRÉSIDENT : vous êtes le seul à avoir pris les photos ?

M. CAILLAUX : je ne suis pas là pour faire perdre du temps.

Le Président pose des question de M. LAGAILLARDE :

Réponses :

1) j’ai fait une photo de face,

2) non

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

service régional de police judiciaire de TOULOUSE (Haute-Garonne).

n° 16 5/200 123

AFFAIRE :

C/Gilles FAURE et autres ...

Homicides involontaires par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures involontaires ayant entraîné une I.T.T. supérieure à 3 mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures involontaires ayant entraîné une I.T.T. inférieure à 3 mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, destructions, dégradations ou détériorations involontaires de biens appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement.

OBJET :

Déposition de madame Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER.



PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille quatre le sept mai à seize heures

NOUS : Denis CANAMAS

lieutenant de police en fonction au service régional de police judiciaire de TOULOUSE (Haute-Garonne)

Officier de Police Judiciaire en résidence à TOULOUSE, Etant au service,

Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 2 mars 2004 par monsieur Thierry PERRIQUET, vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de TOULOUSE (Haute-Garonne) relative à l'information n° 7/01/98 suivie contre Gilles FAURE et autres des chefs d'homicides involontaires par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures involontaires ayant entraîné une I.T.T. supérieure à 3 mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, blessures involontaires ayant entraîné une I.T.T. inférieure à 3 mois par violation d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, destructions, dégradations ou détériorations involontaires de biens appartenant à autrui par l'effet d'un incendie ou d'une explosion, en raison d'une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement,

Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale,

Constatons que se présente sur convocation :

madame Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER né le 24 décembre 1963 à TOULOUSE (Haute-Garonne) nationalité française secrétaire médicale demeurant 10, allée Montalion à ROQUETTES (Haute-Garonne) 05.62.20.22.85.

laquelle nous déclare :

« Je prends acte des raisons de ma présente déposition,

Je vous précise que j'ai déjà été entendue par monsieur Thierry PERRIQUET en décembre 2003, à l'occasion de son déplacement à l'hôpital Marchant où je travaille,-

Vous m'indiquez que le but de la présente déposition est plus particulièrement axé sur la présence d'un aéronef au dessus du site de l'usine « A.Z.F. » le 21 septembre 2001,

QUESTION : Pouvez-vous au préalable nous indiquer où vous vous trouviez lors de l'explosion de l'usine « A.Z.F. » et comment avez-vous perçu ce phénomène ?

REPONSE : au moment de l'explosion, j'étais au pavillon Delaye de l'hôpital Marchant, au premier étage, soit à quelques centaines de mètres du site de l'usine « A.Z.F. »,

L'explosion a eu lieu vers dix heures vingt,

Au niveau visuel, je n'ai absolument rien vu,

J'ai entendu comme une explosion interne mais qui ne nous a pas touché puis une dizaine de secondes plus tard une seconde explosion plus forte accompagné d'un effet de souffle qui a endommagé beaucoup de choses comme les vitres, les montants des fenêtres,

J'ai moi-même été projetée dans le couloir,

Signature of Denis Canamas

Signature of Hélène Pannetier

.....

--- Procès-verbal de déposition de madame Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER ----- 2ème feuillet ---

--- Avec mes collègues nous sommes sortis du bâtiment deux ou trois minutes plus tard, et nous sommes restés devant le bâtiment Delaye avant d'aller dans la cour d'honneur,-----

--- Mais de dix à vingt secondes avant l'explosion, j'ai nettement entendu un moteur d'avion,-----

--- **QUESTION** : Etes-vous à même d'être plus précise quant à ce bruit d'avion ?--

--- **REPONSE** : bien entendu,-----

--- Pour moi il s'agissait du bruit d'un avion qui coupe les gaz ou en tout cas qui ralentit excessivement, et pas le bruit d'un avion qui vole normalement comme nous en avons l'habitude de les entendre pour être à proximité des couloirs aériens de Blagnac,-----

--- Et plus précisément le régime du moteur me semblait tellement bas que j'ai pensé qu'il allait s'écraser, en tout cas qu'il y avait quelque chose d'anormal au dessus du coin,-----

--- Je me suis alors mise à la fenêtre et j'ai aperçu au dessus de l'usine, un avion qui volait et j'ai ressenti une telle sensation de danger que je me suis remise au mail que j'écrivais au moment où la première explosion a eu lieu,-----

--- **QUESTION** : Pouvez vous nous indiquer ce que vous avez vu précisément avant de vous remettre à la rédaction de votre message électronique ?-----

--- **REPONSE** : dans mon souvenir, il s'agit d'un avion et pas d'un hélicoptère,-----

--- Cet avion était de couleur gris clair, ressemblant à un avion militaire puisqu'il n'y avait pas de fenêtres, mais je ne pourrais être plus précise, notamment quant à la taille ou à tout autre élément pouvant permettre de l'identifier,-----

--- Il volait à quelques dizaines de mètres de hauteur en provenance du sud-est et allant vers le nord ouest, plutôt à basse-vitesse,-----

--- Du bâtiment où je me trouvais, je l'ai situé au dessus du site « A.Z.F. », dans sa partie nord que nous apercevons du bureau,-----

--- J'ai également la sensation qu'un truc noir tombait de l'avion, toujours au dessus du site,-----

--- Il s'agissait d'une masse noire pas importante mais néanmoins visible d'où j'étais,-----

--- Je pense que ce « truc » avait en gros la forme d'un tube et pouvait mesurer deux mètres environ. C'était beaucoup plus petit que l'avion,-----

--- En tout cas c'est comme ça que la scène est gravée dans mon esprit,-----

--- Je vous précise que j'ai vu tout cela fugitivement, avant donc de me remettre en catastrophe au mail que je voulais envoyer. En effet, à l'occasion de ce sentiment de grand danger, je voulais très précisément dater l'heure de ma mort,-----

--- **QUESTION** : Pouvez-vous nous communiquer une description la plus précise possible de l'avion ?-----

--- **REPONSE** : Je vous ai dit tout ce dont je me rappelle,-----

--- **QUESTION** : A votre connaissance d'autres personnes que vous ont-elles aperçu ou entendu cet avion, et le cas échéant connaissez-vous leurs identités et possédez-vous leurs coordonnées ?-----

--- **REPONSE** : il y avait une de mes collègue mais je ne me rappelle plus qui en particulier. Je vais me renseigner et je vous donnerais ses coordonnées ultérieurement,-----

--- **QUESTION** : De manière plus générale êtes vous en possession de tout élément susceptible de permettre l'identification de l'hélicoptère en question ?--

--- **REPONSE** : Absolument pas,-----

--- Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que pour moi, il y a un lien entre ce survol du site par cet avion et l'explosion du 21 septembre 2001 »,-----

--- Après lecture faite personnellement, madame Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER persiste et signe le présent avec nous, il est dix-sept heures,-----

Hélène PANNETIER épouse TRUSCHINGER. **L'Officier de Police Judiciaire.**



TRUSCHINGER

[Signature]

déposé comme suit : ---

--- SUR LES FAITS : ---

--- " Je prends acte que vous m'informez des faits qui motivent votre enquête. ---

--- Le vendredi 21 septembre 2004 dans la matinée je me trouvais à mon domicile de RAMONVILLE SAINT AGNE. Vers 10H15 - 20 je suis sortie dans mon jardin pour "faire des conserves". Je suis certaine de ce détail car j'avais besoin de l'heure pour porter et maintenir l'eau à ébullition. Soudain ma mère, qui est âgée de 93 ans, et qui se trouvait à la fenêtre de sa chambre, au rez de chaussée, m'a appelé pour attirer mon attention. Je me suis retournée dans sa direction pour savoir ce qu'elle voulait car elle avait seulement crié mon prénom. Je me suis déplacée vers elle sur une vingtaine de mètres. J'ai alors constaté qu'elle pointait son doigt vers le ciel. Je me suis tournée vers ce qu'elle me désignait et j'ai vu un avion qui passait dans notre champ de vision et qui volait une altitude anormalement basse. ---

--- QUESTION : Pouvez-vous nous dire de quel type d'avion il s'agissait ? ---

--- REPONSE : Cet avion sur les tons gris foncés ne m'a pas paru être un avion de ligne mais plus vraisemblablement un avion militaire. Par ailleurs le bruit des moteurs de cet avion m'a rappelé "le bruit que faisait les avions pendant la guerre". ---

Je n'ai vu aucune inscription. Je ne me suis pas attardée à détailler cet avion car j'ai tout de même perçu, immédiatement, malgré sa basse altitude, qu'il n'allait pas s'écraser, du moins à proximité de nous. Le bruit des moteurs était fort mais régulier. Il n'avait pas de ratés. Cet avion "avançait lentement" il n'avait pas une grande vitesse. ---

--- QUESTION : De quelle direction venait cet avion et vers où se dirigeait-il lorsque vous l'avez eu dans votre champ de vision ? ---

--- REPONSE : Par rapport à ma position dans mon jardin, l'avion venait de l'Est et se dirigeait vers l'Ouest. Je l'ai tout d'abord vu passer sur les champs, ensuite au dessus de ma maison puis au dessus des immeubles de Port Sud. Il arrive que des avions de ligne passent dans " ce couloir" mais c'est assez rare. La plupart du temps ils sont sur une trajectoire plus au sud et "ne passent pas sur ma maison". J'ai d'autant plus remarqué ce détail qu'il était vraiment bas. Ma maison jouxte le canal du Midi entre celui-ci et l'autoroute. Cet avion "ne faisait pas du "rase motte" tout de même car il a fallu qu'il passe avant d'être chez moi au dessus de la ligne à haute tension qui est implantée dans les champs entre l'autoroute TOULOUSE NARBONNE et mon domicile, puis au dessus des platanes. Tout cela est géographiquement rapproché. ---

--- QUESTION : Cet aéronef pouvait-il être un hélicoptère ?

--- REPONSE : Absolument pas. Je sais faire la différence.

C'était un avion soit de ligne civil soit militaire. Je ne peux pas préciser ce détail. Par contre il ne s'agissait pas de façon certaine d'un des ces types d'avion de tourisme que l'on peut voir à Lasbordes. ---

--- QUESTION : Avez-vous vu des hélices, pâles ou des réacteurs?

--- REPONSE : Je ne peux pas préciser ce détail non plus. Par contre "au bruit" je dois dire que je n'ai pas reconnu le



05000166

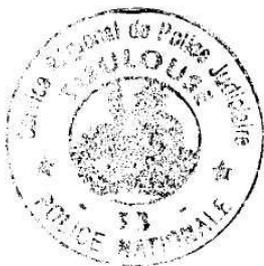
Mazet

.../...

"sifflement caractéristique des réacteurs". ---
--- QUESTION : Avez-vous remarqué des hublots sur cet avion, une immatriculation, un dessin caractéristique ? ---
--- REPONSE : Non rien de tout ça ; comme je vous l'ai dit je ne l'ai pas détaillé et de plus je ne l'ai eu dans mon champ de vision que quelques secondes, une dizaine tout au plus. ---
--- Je me suis remise à mon travail et pratiquement de suite j'ai entendu une "première grosse explosion" et je me suis mise à crier " l'avion est tombé" ; j'ai immédiatement fait la relation avec l'avion qui venait de passer au dessus de chez moi, à très basse altitude. D'autant plus que cette première explosion "avait un bruit fracassant de ferraille". Dans le même temps je me suis mise à courir vers les berges du canal, car pour moi l'avion était tombé sur Ramonville Saint Agne. Arrivée à l'angle de ma terrasse s'est produite une seconde explosion qui m'a clouée sur place. C'était un bruit "sourd qui semblait jaillir de terre". Simultanément la terre s'est mise à trembler sous mes pieds et "le ciel grondait" également. ---
--- QUESTION : Avez-vous été jetée à terre par cette explosion ? ---
--- REPONSE : Je n'ai pas chuté malgré "ces tremblements de terre et ces grondements". ---
--- Je dois ajouter qu'après avoir "reconstitué les faits" dans mon jardin je suis en mesure de vous indiquer qu'entre la première explosion et mon déplacement en courant jusqu'à l'angle de la terrasse, où j'ai ressenti le "tremblement de terre" de la seconde explosion, il s'est écoulé exactement sept secondes. Il m'a semblé que cette seconde explosion venait de terre et s'évacuait vers le ciel. Ces deux explosions étaient différentes par leur bruit. ---
--- QUESTION : Avez-vous été blessée ? ---
--- REPONSE : Non. ---
--- QUESTION : Avez-vous eu à déplorer des dégats à votre habitation ? ---
--- REPONSE : Non, seules deux ou trois étagères sont tombées à terre. ---
--- QUESTION : Pouvez-vous préciser le temps écoulé entre le moment où vous perdez l'avion de vue et la première explosion ? ---
--- REPONSE : Il m'a semblé que tout cela était assez rapide mais je ne suis en mesure de vous préciser ce laps de temps. Je pense tout de même qu'il n'a pu s'écouler à très peu de temps car immédiatement dès la première explosion j'ai fait la relation entre celle-ci et le passage de l'avion à une altitude anormalement basse. Je dois préciser que "je n'étais pas inquiète pour cet avion" ; je n'ai jamais pensé qu'il allait s'écraser lorsqu'il est passé au dessus de mon domicile. D'ailleurs je suis revenue vaquer à mes occupations mais sans avoir le temps de faire quoique ce soit car pour moi tout cela a été quasiment simultané. ---
--- Je n'ai rien d'autre à déclarer. Lecture faite personnellement, Madame MAZET Simone persiste et signe avec nous le présent. ---

Mme MAZET Simone

L'O.P.J.



05000166

Note d'audience du 23 novembre 2011 : Citation de Jacqueline Delmont

Le Président pose les questions présentées par Mme ZEYEN

Réponses :

- 1) 50 mètres à côté
- 2) non
- 3) le bâtiment je le connaissais pour y avoir travaillé
- 4) c'est le four qui fabriquait les nitrates, à côté et derrière la sacherie.
- 5) plus. Le temps d'ouvrir la porte et de la refermer
- 6) oui

Introduction du témoin DELMONT par l'huissier.

Audition de Mme DELMONT Jacqueline :
demeure à Colomiers - 75 ans

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

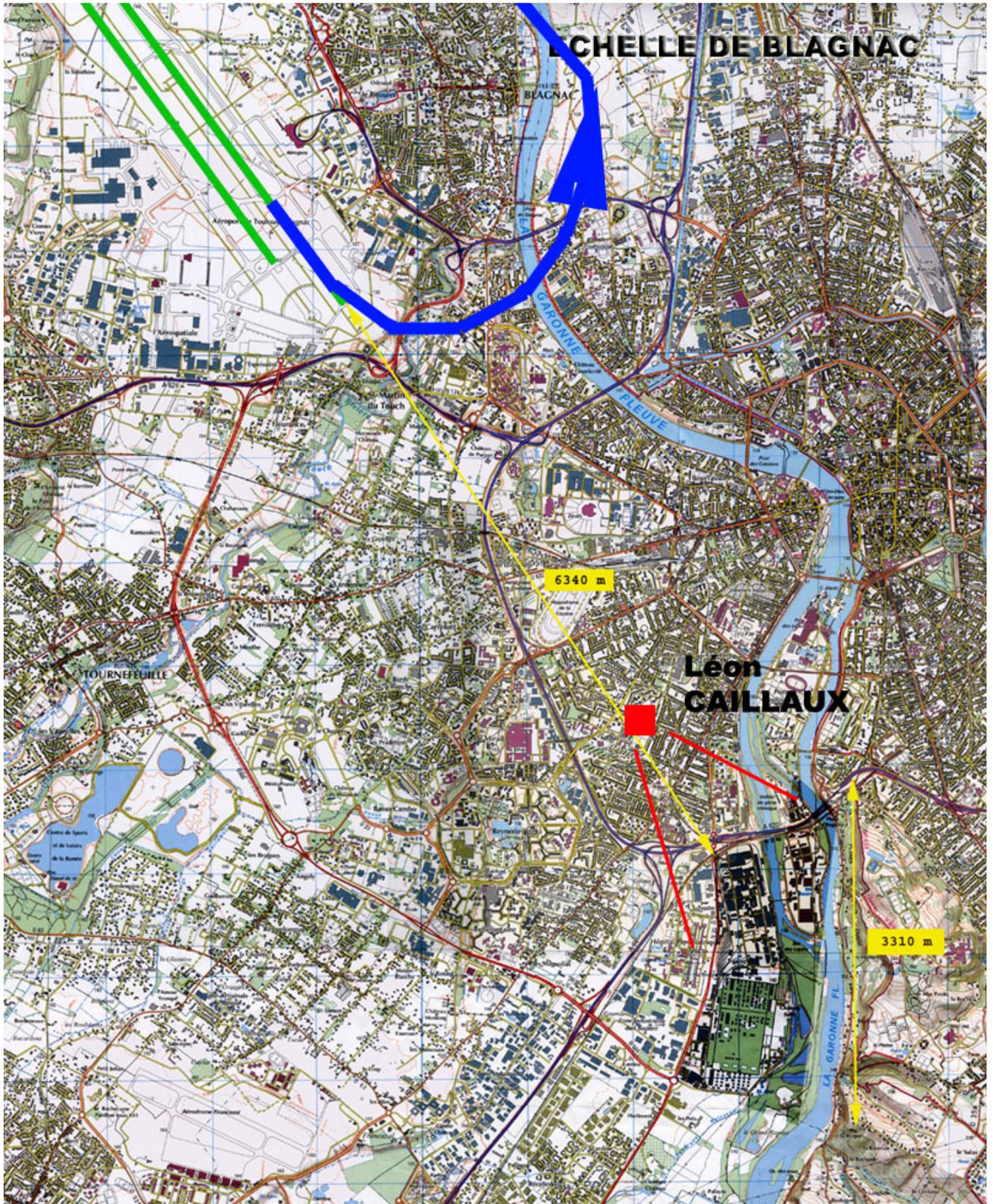
Je me trouvais à la fenêtre de ma cuisine face aux coteaux de Pech David, le ciel était très chargé en nuages, très sombre alors que partout ailleurs c'était clair. J'ai l'habitude de regarder les coteaux, je n'arrivais pas à voir le château d'eau et je me demandais pourquoi c'était sombre, j'ai entendu une détonation comme un orage qui se préparait et au bout d'un moment j'ai aperçu deux éclairs lumineux rectilignes en forme de V. J'étais surprise je ne comprenais pas ce qui se passait, c'était dans les 8 secondes qui ont suivi ces deux rayons et là j'ai entendu la déflagration et mon immeuble a tremblé.

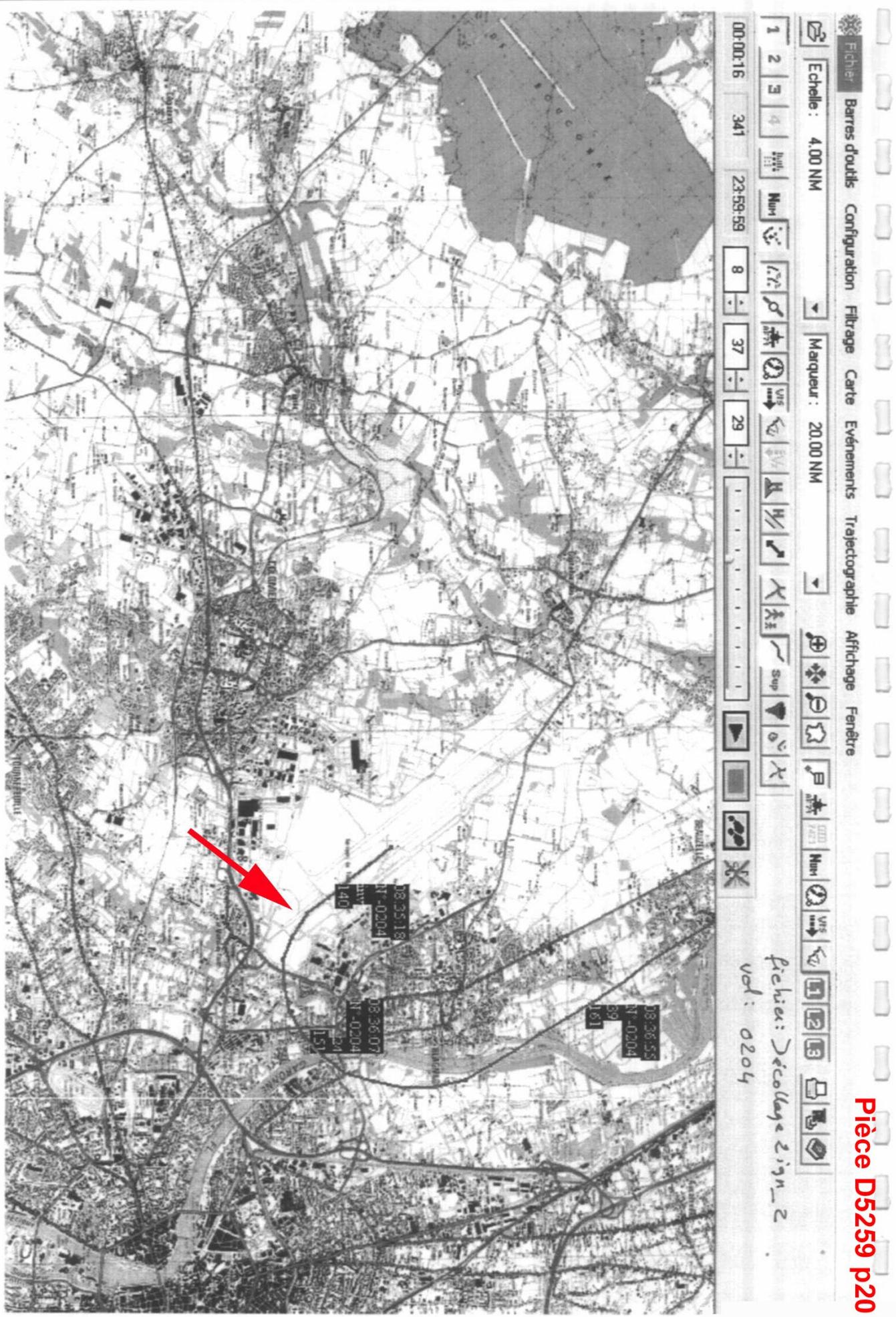
Le Président pose les questions de Mme BAUX.

Réponses :

- 1) au départ, je pensais que c'était un orage, j'ai vite changé d'avis, les rayons étaient rectilignes et disposés en forme de V et sont montés très haut dans le ciel.
- 2) la hauteur des tours a été atteinte et légèrement dépassée.
- 3) j'ai aperçu un avion, juste avant, de Francazal, il était gris. Il partait vers la droite pour se poser. Ca n'a pas arrêté mon attention. J'ai l'habitude de les voir.
- 4) je n'ai pas trouvé utile d'en parler.
- 5) 1 minute à 2 avant l'événement
- 6) je serais curieuse de savoir ce que c'était, d'où ça venait
- 7) oui je l'ai gardée chez moi

LE PRÉSIDENT : explication à la Cour





Cour d'appel de Toulouse - arrêt n° 2012/642 - 24 septembre 2012

Il a conclu que le signal était cohérent avec une interaction pale-tourbillon telle qu'émise par un hélicoptère tripale en vol de descente, qu'il était vraisemblable que la caméra avait enregistré le passage d'un hélicoptère, mais que la courte durée du signal, l'environnement urbain et le bruit de fond élevé, ne permettaient pas d'obtenir plus d'éléments sur ce passage.

Devant la cour il a indiqué que le bruit perçu pouvait être celui d'un Écureuil ou celui d'un Puma.

La cour relève que l'hypothèse d'un arrêt rapide du mouvement des pales peut correspondre au récit effectué par les pilotes et passagers de l'hélicoptère qui s'est posé sur la base aérienne de Francazal au moment de l'explosion et qui ont, comme mentionné plus haut, expliqué avoir mis en œuvre une procédure d'arrêt d'urgence des pales.

M. PLANTIN DE HUGUES, expert judiciaire, a lui aussi été chargé d'analyser les enregistrements vidéo du collège Bellefontaine.

Dans son rapport il a considéré que l'hélicoptère visualisé sur le film M6 était un Écureuil, qu'il n'était pas exclu que c'était un hélicoptère de la gendarmerie et que les fréquences mesurées de l'interaction pale-tourbillon étaient comparables à celles mesurées sur l'enregistrement réalisé par FR3. Il a conclu, toutefois, qu'il était impossible d'affirmer avec certitude qu'il s'agissait du même hélicoptère.

Les témoins visuels

La photographie d'un avion en vol

M. CAILLAUX, cité comme témoin, a produit en cours d'instruction la photographie d'un avion en vol.

Examinée contradictoirement à l'audience devant la cour, cette photographie fait apparaître qu'elle a été prise depuis le balcon d'un immeuble, et qu'elle est celle d'un avion de ligne volant au loin et à haute altitude, de façon tout à fait normale.

Cette photographie est donc dépourvue d'intérêt.

M. CAILLAUX a, par contre, déclaré aux enquêteurs n'avoir remarqué aucun hélicoptère dans le ciel au moment où il a pris ses photos.

L'absence de témoin visuel d'un hélicoptère avant l'explosion

Les journalistes de FR3 procédaient à un reportage au collège Bellefontaine quand ils ont enregistré les sons litigieux pouvant correspondre à ceux d'un hélicoptère.

Ce collège se trouve en pleine zone urbaine (quartier de la Fourquette à Toulouse).